

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	11

Séance du 10 novembre

L'an deux mil vingt deux, le 10 novembre

Convocation 4/11/2022

Date d'affichage 4/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRESCARTES F. EUSTACHE – P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK épouse GREMY – C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI- C BLARDAT-KATOUI- B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO - -

Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL a donné pouvoir à C. DECUYPER – W. COLAS a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET -- -

Absent excusé : C. GUILLAUME

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

**FIXATION DU PRIX DU REPAS POUR LE 11 NOVEMBRE**

**Vu** la délibération du 23 mai 2020 portant délégation au Maire et autorisant l'organisation du repas des anciens,

**Vu** le repas organisé gratuitement par la Commune pour les anciens âgés de 71 ans du village, ainsi que les membres du CPI de Bussy-en-Othe, le 11 novembre 2022

**Considérant** la volonté du conseil municipal d'ouvrir ce repas à tous afin de permettre et de créer un lien intergénérationnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer à 30 € le prix du repas des accompagnants et autres personnes s'inscrivant et 7.50 € pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance

Pascale LAMY-BOYET



Le Maire

Catherine DECUYPER

